

# NOTE D'INFORMATION

## Ensemble, investissons pour bâtir le TOGO de demain

SOUSCRIPTION DU 02 AU 11 NOVEMBRE 2022



TAUX D'INTÉRÊT  
**\*6,00% l'an**

\* NET D'IMPOTS POUR  
LES RÉSIDENTS AU TOGO

PRIX DE L'OBLIGATION

**10 000 FCFA**

MONTANT DE L'OPÉRATION

**200 MILLIARDS FCFA**

DURÉE

**15 ANS**

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR :  
TRÉSOR PUBLIC DU TOGO



ARRANGEUR ET CHEF DE FILE



CO-CHEFS DE FILE:



CGF BOURSE



UCA  
UNITED CAPITAL FOR AFRICA S.A.

ABCO BOURSE • AFRICABOURSE • ORAGROUP SECURITIES • SA2IF • AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION • ATLANTIQUE FINANCE • BIBE FINANCE & SECURITIES • BIGI BOURSE • BNI FINANCES • BOA CAPITAL SECURITIES • CGF BOURSE • ATTIJARIES SECURITIES WEST AFRICA • CORIS BOURSE • EDC INVESTMENT CORPORATION • EVEREST FINANCES • HUDSON & CIE • IMPAXIS SECURITIES • NSIA FINANCES • PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT • SGI BENIN • SGI NIGER • SGI TOGO • SOGEBOURSE • SBIF • MATHA SECURITIES • SIRUS CAPITAL • SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES • UNITED CAPITAL FOR AFRICA • INVICTUS CAPITAL FINANCE • BRIDGE SECURITIES • FGI • MAC AFRICAN • SGI BSIC CAPITAL • GLOBAL CAPITAL • CIFA BOURSE

**TPTG 6,00% 2022-2037**

MONTANT INDICATIF DE **200 MILLIARDS FCFA**

# NOTE D'INFORMATION

Prix de obligation 10 000 FCFA	TPTG 6,00% 2022-2037	
	Montant :	200 milliards en FCFA
	Durée:	15 ans
	Taux d'intérêt:	*6,00% l'an

**\*Net pour les résidents au Togo**

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR :  
TRÉSOR PUBLIC DU TOGO



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

ARRANGEUR ET CHEF DE FILE



CO-CHEFS DE FILE:



**CGF BOURSE**



**BIIC Financial Services**

**UCA**  
UNITED CAPITAL FOR AFRICA S.A.

# SOMMAIRE

I – ATTESTATIONS ET POLITIQUE D’INFORMATION	5
I.1. ATTESTATION DE L’EMETTEUR	6
I.2. POLITIQUE D’INFORMATION	7
II. - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’ÉMISSION	8
II.1. PRÉSENTATION DE L’OPÉRATION	9
II.2. TABLEAU D’AMORTISSEMENT INDICATIF DE L’EMPRUNT	14
II.3. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION	15
II.4. LES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT	16
III - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2021	18
III.1. PRÉSENTATION DE L’ÉTAT DU TOGO	19
III.2. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE	21
III.3. COMMERCE EXTÉRIEUR	24
III.4. SITUATION MONÉTAIRE	25
IV - PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	27
IV.1. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU TOGO EN 2022	28
IV.2. PERSPECTIVES CONCERNANT LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET CHANTIERS À VENIR	29
IV.3. STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME	31
V. - RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L’ÉMETTEUR	32
V.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE	33
V.2. QUALITE DE SIGNATURE DU TOGO	36
V.3. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE RESSOURCES SUR LES MARCHES MONETAIRE ET FINANCIER	36
V.4. FACTEURS DE RISQUES	37
VI - ANNEXES	39

# ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AIGE	: Aéroport International Gnassingbé Eyadema
APRODAT	: Agence de Promotion et de Développement des Agropoles du Togo
BCEAO	: Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
BID	: Banque Islamique de Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BOC	: Bulletin Officiel de la Cote
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTCC	: Banques Teneurs de Compte et Compensateurs
CCJA	: Cour Commune de Justice et d’Arbitrage
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CREPMF	: Conseil Régional de l’Épargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR	: Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGEAE	: Direction Générale des Études et Analyses Économiques
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	: Fonds Monétaire International
FOB	: Franco à Bord
IDA	: Association internationale de développement
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques
MAP	: Matrice d’Actions Prioritaires
MIFA	: Mécanisme Incitatif pour le Financement Agricole
OHADA	: Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PAPR	: Programme d’Appui aux Pistes Rurales
PERECUT	: Projet d’Extension des Réseaux Électriques des Centres Urbains du Togo
PEREL	: Projet d’Extension du Réseau Électrique de Lomé
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d’Investissements Publics
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PND	: Plan National de Développement
PNG	: Position Nette Gouvernementale
PRAVOST	: Projet d’Appui au Volet Social du programme CIZO d’électrification rurale du Togo
PRiset	: Projet des réformes et d’investissements dans le secteur de l’énergie au Togo
SGI	: Société de Gestion et d’Intermédiation
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine

# AVERTISSEMENT

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'Émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du CREPMF ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.



# **ATTESTATIONS ET POLITIQUE D'INFORMATION**

## I.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, **Ekpao ADJABO**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Togo, attestons que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité publique



**Ekpao ADJABO**

## **I.2. POLITIQUE D'INFORMATION**

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Ekpaò ADJABO assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

**Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique**

CASEF Quartier administratif – 01 BP 1028

Tel : 22 21 60 51/ 22 21 46 73





**RENSEIGNEMENTS  
CONCERNANT L'ÉMISSION**

## II.1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

### II.1.1. Cadre de l'Opération

#### II.1.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté N° 197 /MEF/SG/DGTCP/2022 du 07 octobre 2022, le Ministre de l'économie et des finances a autorisé pour une période de 8 jours ouvrés, à compter du 02 au 11 novembre 2022, l'émission par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations à taux fixe pour un montant indicatif de 200 milliards de FCFA.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission de l'emprunt « TPTG 6,00% 2022-2037 » d'un montant indicatif de deux cents milliards (200 000 000 000) FCFA représenté par 20 000 000 d'obligations de 10 000 FCFA chacune.

#### II.1.1.2. But de l'Émission

L'émission a pour objet la mobilisation de ressources en vue d'assurer, le financement de certains investissements prévus au budget de l'État au titre de l'année 2022.

#### II.1.1.3. Nombre et valeur nominale des titres

Le montant total de l'émission est de 200 000 000 000 FCFA représenté par 20 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

#### II.1.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 02 au 11 novembre 2022 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

#### II.1.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des obligations seront reçues, aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA.

### II.1.2. Caractéristiques de l'opération

#### II.1.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central

/ Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

#### *II.1.2.2. Prix d'émission*

Le prix d'émission de l'emprunt « TPTG 6,00% 2022-2037 » sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

#### *II.1.2.3. Date de jouissance*

La date de jouissance est fixée au 16 novembre 2022.

#### *II.1.2.4. Date de règlement*

La date limite de règlement est fixée au 16 novembre 2022.

#### *II.1.2.5. Taux nominal annuel*

L'emprunt obligataire « TPTG 6,00% 2022-2037 » est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 6,00%.

#### *II.1.2.6. Intérêt annuel*

Les obligations rapporteront un intérêt annuel de 600 FCFA, par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

#### *II.1.2.7. Remboursement de l'emprunt*

##### *II.1.2.7.1. Amortissement*

Le remboursement des obligations se fera par amortissement constant annuel avec cinq (5) années de différé.

##### *II.1.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques*

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

#### II.1.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe II.1.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé », l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

#### II.1.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres.

Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachat, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM.

Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

#### II.1.2.7.5. Annulation des obligations

Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

#### II.1.2.8. Durée et vie moyenne

L'emprunt « TPTG 6,00% 2022-2037 » a une durée de 15 ans.

La durée de vie moyenne sera de 10,5 ans à la date du règlement.

#### II.1.2.9. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

#### II.1.2.10 Rang de créance

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

#### *II.1.2.11 Maintien de l'emprunt à son rang*

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens, en toutes autres circonstances.

#### *II.1.2.12. Garantie*

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État du Togo.

#### *II.1.2.13. Sûreté*

##### *II.1.2.13.1. Sûretés Compte séquestre*

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public du Togo dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné des ressources nécessaires au paiement des échéances. À chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Centrale / Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres à travers les SGI.

##### *II.1.2.13.2. Mécanisme de paiement*

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. La BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procédera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

#### *II.1.2.14. Notation*

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

#### *II.1.2.15. Liquidité*

Les obligations issues de l'emprunt obligataire « TPTG 6,00% 2022-2037 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

#### *II.1.2.16. Représentation des porteurs de titres*

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

#### *II.1.2.17. Régime fiscal*

Les revenus liés à ces obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières pour l'investisseur au Togo, et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

#### *II.1.2.18. Admission à la BRVM, négociation*

##### *II.1.2.18.1. Cotation*

La cotation de l'emprunt obligataire « TPTG 6,00% 2022-2037 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/ livraison.

##### *II.1.2.18.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres*

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

##### *II.1.2.18.3. Bourse de cotation*

Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé « TPTG ». Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations Régionales ».

##### *II.1.2.18.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés*

Sans objet.

##### *II.1.2.18.5. Admission au guichet de refinancement de la BCEAO*

Les obligations seront admissibles au guichet de refinancement de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

#### *II.1.2.19. Renseignements généraux*

##### *II.1.2.19.1. Chef de file du Syndicat de placement des titres*

La SGI-TOGO a été mandatée par l'État du Togo en qualité de Chef de file et a la charge de la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

##### *II.1.2.19.2. Syndicat de placement*

Le syndicat de placement est composé de toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

#### II.1.2.19.3. Service financier

Le service financier de l'emprunt obligataire « TPTG 6,00% 2022-2037 » (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par la SGI-TOGO.

#### II.1.2.19.4. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

#### II.1.2.19.5. Tribunaux compétents en cas de contestation

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet emprunt, à défaut d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

#### II.1.2.19.6. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

#### II.1.2.19.7. Code ISIN

Le code international de l'emprunt est : **TG0000001890**

## II.2. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital de l'emprunt obligataire « TPTG 6,00% 2022-2037 » se fera par amortissement constant annuel après cinq (5) ans de différé.

Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 16 novembre de chaque année à partir du 16 novembre 2023.

**TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPTG 6,00% 2022-2037****MONTANT : 200 000 000 000****REMBOURSEMENT : Annuel****DIFFERE : 5 ans****TAUX D'INTERET : 6,00%****DUREE : 15 ans**

Échéances	Capital en début de période	Nombre de titres	de Titres amortis	Intérêt	Amortissement	Annuités	Capital en fin de période
0	200 000 000 000						200 000 000 000
1	200 000 000 000	20 000 000	0	12 000 000 000	0	12 000 000 000	200 000 000 000
2	200 000 000 000	20 000 000	0	12 000 000 000	0	12 000 000 000	200 000 000 000
3	200 000 000 000	20 000 000	0	12 000 000 000	0	12 000 000 000	200 000 000 000
4	200 000 000 000	20 000 000	0	12 000 000 000	0	12 000 000 000	200 000 000 000
5	200 000 000 000	20 000 000	0	12 000 000 000	0	12 000 000 000	200 000 000 000
6	200 000 000 000	18 000 000	2 000 000	12 000 000 000	20 000 000 000	32 000 000 000	180 000 000 000
7	180 000 000 000	16 000 000	2 000 000	10 800 000 000	20 000 000 000	30 800 000 000	160 000 000 000
8	160 000 000 000	14 000 000	2 000 000	9 600 000 000	20 000 000 000	29 600 000 000	140 000 000 000
9	140 000 000 000	12 000 000	2 000 000	8 400 000 000	20 000 000 000	28 400 000 000	120 000 000 000
10	120 000 000 000	10 000 000	2 000 000	7 200 000 000	20 000 000 000	27 200 000 000	100 000 000 000
11	100 000 000 000	8 000 000	2 000 000	6 000 000 000	20 000 000 000	26 000 000 000	80 000 000 000
12	80 000 000 000	6 000 000	2 000 000	4 800 000 000	20 000 000 000	24 800 000 000	60 000 000 000
13	60 000 000 000	4 000 000	2 000 000	3 600 000 000	20 000 000 000	23 600 000 000	40 000 000 000
14	40 000 000 000	2 000 000	2 000 000	2 400 000 000	20 000 000 000	22 400 000 000	20 000 000 000
15	20 000 000 000	0	2 000 000	1 200 000 000	20 000 000 000	21 200 000 000	0
<b>TOTAL</b>			<b>20 000 000</b>	<b>126 000 000 000</b>	<b>200 000 000 000</b>	<b>326 000 000 000</b>	

## II.3. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

### II.3.1. Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

### II.3.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

Le consortium (Chef et co-chefs de file) sera retenu à hauteur de 100% des souscriptions. L'allocation du consortium est faite sur la base des prises fermes convenues d'accord partie avec le chef de file désigné par l'émetteur.



Les autres membres du syndicat de placement seront servis au prorata de leurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants.

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

La SGI centralisatrice SGI-TOGO informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

### *II.3.3. Règlement et livraison des titres*

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par la SGI-TOGO à travers les SGI teneurs de comptes.

### *II.3.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire*

Après l'allocation des titres, la SGI centralisatrice SGI-TOGO prépare un compte rendu synthétique de l'opération. Le compte rendu synthétique doit être envoyé au CREPMF au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Dans un délai de Trois (3) jours ouvrés à compter de la date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par la SGI-TOGO au CREPMF avec copie au DC/BR conformément à l'article 20 de l'instruction N°63/ CREPMF/ 2020. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par la SGI TOGO en accord avec l'Émetteur.

## **II.4.LES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT**

Toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF sont membres du syndicat de placement.

**Tableau 1** : Syndicat de placement

<b>PAYS</b>	<b>SGI</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>BENIN</b>	AFRICABOURSE	+229 21 31 88 35
	AFRICAINNE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (AGI)	+229 21 31 87 33
	BIBE FINANCE & SECURITE	+229 21 31 55 49
	SGI BENIN	+229 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	+229 21 31 00 21
<b>BURKINA FASO</b>	CORIS BOURSE	+226 25 33 14 85
	SBIF	+226 25 33 04 91
	SA2IF	+226 50 33 04 90
<b>COTE D'IVOIRE</b>	ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA	+225 27 20 21 98 26
	ATLANTIQUE FINANCE	+225 27 20 31 21 21
	BICI BOURSE	+225 27 20 20 16 68
	BRIDGE SECURITIES	+225 27 20 30 77 18
	BNI FINANCES	+225 27 20 31 07 77
	BOA CAPITAL SECURITIES	+225 27 20 30 21 22
	BSIC CAPITAL	+225 27 20 31 71 11
	EDC INVESTMENT COORPORATION	+225 27 20 21 10 44
	HUDSON & CIE	+225 27 20 31 55 00
	MAC - AFRICAN SGI	+225 27 22 44 53 29
	NSIA FINANCE	+225 27 20 20 06 53
	PHOENIX CAPITAL ASSET MANAGEMENT	+225 27 20 25 75 90
	SIRIUS CAPITAL	+225 27 20 24 24 65
	SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIS WEST AFRICA	+225 27 20 20 12 65
	MATHA SECURITIES	+225 27 20 24 30 30
SGI ORAGROUP SECURITIES	+225 27 20 25 55 55	
<b>MALI</b>	SGI MALI	+223 20 29 41 19
	CIFA BOURSE	+223 20 23 50 20
	GLOBAL CAPITAL	+223 44 90 59 74
<b>NIGER</b>	SGI NIGER	+227 20 73 78 18
<b>SENEGAL</b>	ABCO BOURSE	+221 33 822 68 00
	CGF BOURSE	+221 33 864 97 97
	EVEREST FINANCE	+221 33 822 87 00
	FGI	+221 33 867 60 42
	IMPAXIS SECURITIES	+221 33 869 31 40
	INVICTUS CAPITAL FINANCE	+221 33 864 58 58
<b>TOGO</b>	SGI-TOGO (Arrangeur et chef de file)	+228 22 53 33 30



**ENVIRONNEMENT  
ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2021**

## III.1. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DU TOGO

Le Togo est une République démocratique et laïque avec un régime présidentiel et pluraliste et un parlement à une seule chambre. Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République et son Gouvernement dirigé par un Premier Ministre. Le français est la langue officielle. Il y a une variété de langues nationales, notamment l'éwé, le kabyé, le kotokoli, le mina et le peul.

Situé en Afrique de l'Ouest, sur la côte du golfe de Guinée, le Togo s'étale sur une superficie de 56 785 km<sup>2</sup>. Il s'étire sur une longueur de 600 km et une largeur variant entre 50 et 150 km. Le relief togolais est composé principalement de deux (2) plaines couvertes de savanes séparées par la chaîne du Togo (Atakora), orientée du Nord-Est au Sud-Ouest. Le pays jouit d'un climat tropical avec une zone de type guinéen au sud et une seconde zone de type soudanien recouvrant la moitié nord.

La population togolaise est estimée à 8.478.242 habitants en 2021 selon les statistiques des Nations Unies contre 8.278.737 en 2020, soit un taux d'accroissement de 2,4 %, avec une densité de 155,9 habitants/km<sup>2</sup>.

### *III.1.1. Situation économique et financière du Togo en 2021*

Après le choc pandémique de la Covid-19 qui a induit un ralentissement de la croissance en 2020, l'économie togolaise a enregistré en 2021, une croissance de 5,5% traduisant une reprise de l'activité économique. L'activité économique en 2021 a bénéficié de la poursuite d'une part, de la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire dont les dépenses à la date du 21 septembre se chiffrent à 136,6 milliards FCFA et d'autre part, de la poursuite des grands travaux inscrits dans la feuille de route gouvernementale.

#### *III.1.1.1. Comptes nationaux*

L'activité économique s'est renforcée en 2021 suite à la reprise économique mondiale dans un contexte marqué par une meilleure maîtrise de la pandémie de la Covid-19 découlant de la campagne de vaccination et la poursuite de l'exécution des différents projets et réformes de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 5,5% en 2021 contre 1,8% en 2020. Cette croissance s'est faite avec une hausse du niveau général des prix. En effet, l'indice national harmonisé des prix à la consommation a progressé de 4,5% par rapport à 2020.

Le PIB nominal en 2021 s'élève à 4.720,4 milliards, en hausse de 8,2% par rapport à 2020. Le PIB par tête a progressé de 2,2% pour s'établir à 585.147 FCFA en 2021. Le taux d'investissement est de 22,4% en 2021, en baisse de 1,3 point par rapport à 2020.

Du côté de l'offre, ce dynamisme de l'activité en 2021 est en lien avec une accélération du niveau d'activité notamment dans les branches telles que « L'Électricité, gaz, eau » (+10,3%), le « Transport et entreposage » (+11,3%) et la « Construction » (+11,4%). Les recettes fiscales ont progressé de 20,4%, principalement tiré les taxes sur les biens et services (+7,7%) et ceux sur le commerce extérieur (+32,1%).

Dans le secteur primaire, les efforts consentis par le Gouvernement en faveur dudit secteur se sont poursuivis et visent à répondre au défi de la sécurité alimentaire. A cet effet, en plus de la mise à disposition des intrants agricoles, l'agriculture continue de bénéficier du Mécanisme Incitatif pour le Financement Agricole (MIFA). Ces différentes actions ont permis d'accroître la production agricole. Le taux de croissance

de la valeur ajoutée du secteur s'est établi à 3,3% en 2021 contre 0,6% en 2020. Sa contribution à la croissance est de 0,5 point.

Le secteur des industries a connu une bonne progression grâce à la reprise économique. L'industrie des « produits alimentaires » est en hausse de 9,2% en 2021, soutenue par l'augmentation de la demande de biens alimentaires. Les activités extractives, portées par le dynamisme de la branche phosphate, a progressé de 6,2%.

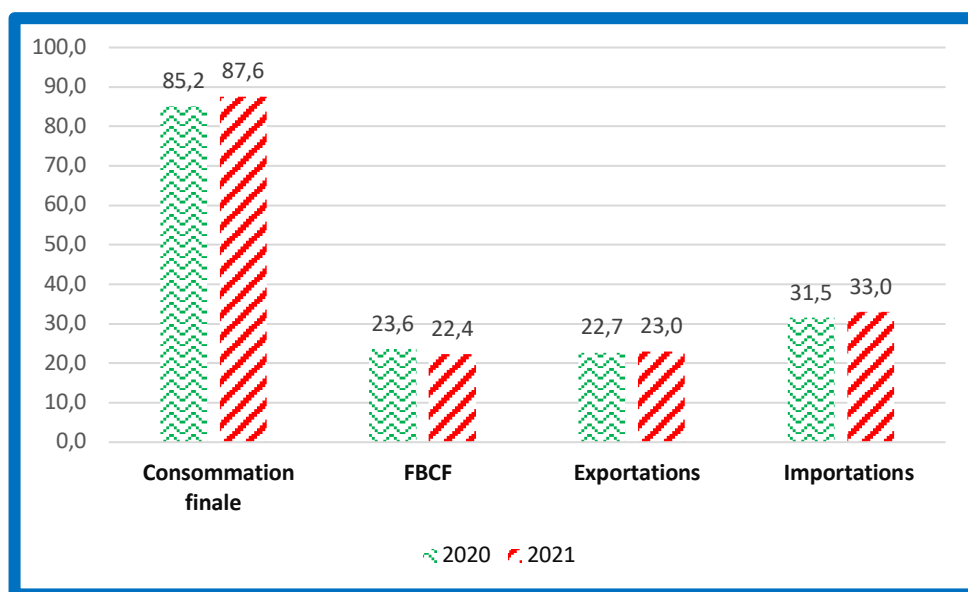
Au niveau de la branche « construction », le taux de croissance est ressorti à 11,4% en 2021 contre 5,7% en 2020, porté par la réalisation des travaux de construction des infrastructures routières. La valeur ajoutée de la branche « électricité, gaz et eau » a progressé de 10,3% en 2021. Cette croissance est d'une part insufflée par la hausse de la consommation d'énergie moyenne tension et celle de la basse tension, et d'autre part par la hausse de la production d'eau et d'électricité.

Le commerce, les hôtels bars et restaurants qui étaient les branches les plus touchées par la crise sanitaire en 2020 renouent avec la croissance en 2021 avec des taux de croissance qui s'établissent respectivement à 3,4% et 7,2%. L'activité dans la branche « transport et entreposage » s'est raffermi en 2021 de 11,3% en lien avec la hausse du volume du trafic portuaire et aéroportuaire.

Les branches ayant contribué le plus à la croissance de 5,5% sont : le « Transport et entreposage » (+1,0 point), l'« Agriculture » (+0,5 point), les « Fabrications des produits alimentaires » (+0,5 point), l'« Électricité, gaz et eau » (+0,4 point) et la « Construction » (+0,4 point). La contribution à la croissance des taxes est de 1,1 point de pourcentage.

Du côté de la demande, la croissance du PIB en 2021 est portée principalement par la consommation finale. Les parts des principales composantes de la demande en terme nominal sont présentées sur le graphique 1.

Graphique 1 : Parts relatives (en %) des principales composantes de la demande dans le PIB nominal



Source : Direction Générale des Études et Analyses Économiques/Comité PIB, avril 2022

La consommation finale à prix courant représente 87,6% du PIB en 2021 contre 85,2% en 2020. Elle est composée de 84,1% de la consommation finale privée qui a progressé de 11,6% en terme nominal, par rapport à 2020.

Le taux d'investissement est passé de 23,6% en 2020 à 22,4% en 2021 en lien avec la baisse des investissements publics qui ont régressé de 3,6%. En 2021, les investissements publics en terme nominaux représentent 36,0% de l'investissement total contre 38,2% en 2020.

La demande intérieure représente 109,9% du PIB en 2021, en hausse de 1,1 point par rapport à 2020. Cette hausse est en lien avec la progression de la demande privée (+10,6%) qui représente 87,9% du PIB en 2021 contre 86,0% en 2020. La demande de l'État s'élève à 1036,5 milliards de FCFA, en hausse de 4,1% par rapport à 2020. Cette progression de la demande intérieure de l'État est principalement tirée par la hausse de la consommation publique (+9,1%).

En 2021, le secteur extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB réel (-2,4 points), sous l'effet combiné d'une plus forte hausse des importations et que celle des exportations. Les exportations nettes se chiffrent à -467,6 milliards de FCFA en 2021, en baisse de 83,3 milliards de FCFA par rapport à 2020.

### *III.1.1.2. Prix et inflation*

Dans le contexte de pandémie due au COVID-19, le niveau général de l'indice national harmonisé des prix à la consommation s'est relevé de 1,8% au quatrième trimestre de l'année 2021. Cette augmentation est essentiellement le fait de la progression des prix des produits des fonctions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+4,1%); « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+3,1%) .

Ainsi, il a été enregistré une variation en rythme mensuel de -0,1%, -0,1% et de 2,0% respectivement en octobre, novembre et décembre 2021.

En ce qui concerne l'évolution de l'indicateur de convergence de l'UEMOA en matière d'inflation, elle est ressortie à nouveau positive au cours du 4ème trimestre 2021 en dépassant la norme communautaire de 3,0% pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2021. Ainsi, il a été enregistré une variation de 5,9%, 5,3% et de 6,1% respectivement en octobre, novembre et décembre 2021.

## **III.2. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE**

A fin décembre 2021, l'exécution des opérations financières de l'État, dons inclus, s'est soldée globalement par un déficit de 238,4 milliards de FCFA, sur une prévision de 303,7 milliards de FCFA. A la même date en 2020, il a été enregistré un déficit de 304,2 milliards de FCFA.

Sans tenir compte des dons, il s'est dégagé un déficit de 322,5 milliards de FCFA sur une prévision de 412,0 milliards de FCFA contre une réalisation de 406,7 milliards de FCFA pour la même période en 2020.

### *III.2.1. Recettes et dons*

Les recettes totales à fin décembre 2021, se sont établies à 784,3 milliards de FCFA sur une prévision de 915,6 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 85,6% par rapport aux objectifs de l'année et une augmentation de 11,7% par rapport à fin décembre 2020 où elles ont atteint 702,4 milliards de FCFA.

S'agissant des recettes fiscales nettes, elles se sont élevées à 640,8 milliards de francs CFA sur une prévision de 729,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 87,8% affichant une augmentation de 20,6% par rapport à décembre 2020 où elles avaient atteint 531,5 milliards de FCFA.

S'agissant des recettes non fiscales, elles ont atteint 59,6 milliards de FCFA à fin décembre 2021 sur une prévision de 58,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 102,6% par rapport aux objectifs de l'année. Un (01) an avant, ces recettes affichent 68,4 milliards de FCFA, soit une baisse de 12,9% entre les deux périodes.

S'agissant des dons, à fin décembre 2021, il a été mobilisé 84 milliards de FCFA sur une prévision de 127,9 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation de 65,6%. A la même période en 2020, ils s'élevaient à 102,5 milliards de FCFA soit une diminution de 18%.

### *III.2.2. Les Dépenses totales et Prêts nets*

Les Dépenses totales et Prêts nets à fin décembre 2021 sont ressortis à 1 022,8 milliards de FCFA sur une prévision de 1219,3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 83,8%. Comparés à décembre 2020 où ils étaient de 1 006,6 milliards, ils ont subi un accroissement de 1,6% entre les deux périodes.

L'augmentation des dépenses entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021 a été portée par les composants des dépenses courantes notamment, les charges de personnel, les dépenses de biens et services, les intérêts dus et les subventions qui sont passés respectivement de 234,8 milliards, 132,1 milliards, 100,1 milliards et 145,6 milliards de FCFA à fin 2020 à 251,5 milliards, 147,4 milliards, 99,8 milliards et 144,2 milliards de FCFA à fin décembre 2021 soit des taux de progression respectifs de 7,11%, 11,58%, -0,30%, et -0.96%.

À contrario, les dépenses en capital ont diminué de 3,63% en passant de 394,2 milliards de FCFA en décembre 2020 à 379,9 milliards de FCFA à fin décembre 2021, et un taux d'exécution de 83% par rapport aux objectifs de l'année estimé à 455,5 milliards de FCFA.

En fin décembre 2021, le taux d'exécution des dépenses courantes est de 53% contre 76,37% un an auparavant. Celui des dépenses en capital affiche 83% contre 125,18% en décembre 2020. Les niveaux desdites dépenses étaient respectivement de 612,5 milliards de FCFA et 394,2 milliards de FCFA en décembre 2020.

### *III.2.3 Soldes Budgétaires*

Le déficit base ordonnancement dons exclus, s'établit à 322,4 milliards de FCFA à fin décembre 2021 sur une prévision de 412,0 milliards de FCFA, contre 406,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020.

En tenant compte des dons faits par les partenaires du Togo, le solde budgétaire affiche un déficit de 238,4 milliards de FCFA à fin décembre 2021 sur une prévision de 303,7 milliards de FCFA.

### *III.2.4. Variation des arriérés et le solde base caisse*

Au cours de la période d'étude, les arriérés de paiement se sont établis à 41,7 milliards de FCFA dont 36,2 milliards de FCFA de passif des Sociétés d'État liquidées. Le solde base caisse dons exclus s'est élevé à -364,1 milliards de FCFA à fin décembre 2021 sur une prévision de -453,7 milliards de FCFA et contre un déficit de 492,1 milliards de FCFA à fin décembre 2020.

Le solde base caisse dons inclus s'est établi à -280,1 milliards de FCFA à fin décembre 2021 sur une prévision de -345,4 milliards de FCFA et contre un déficit de 389,6 milliards de FCFA à fin décembre 2020.

### *III.2.5. Financement*

Le financement global destiné à couvrir le déficit base caisse a atteint 357,03 milliards de FCFA à fin décembre 2021, sur une prévision de 785,6 milliards de FCFA. Ce financement est composé de ressources extérieures à hauteur de 82,68 milliards de FCFA et de ressources intérieures pour 274,33 milliards de FCFA, contre respectivement 229,98 milliards et 127,73 milliards de FCFA à fin décembre 2020.

A fin décembre 2021, le financement extérieur est composé d'emprunts projet pour 82,68 milliards de FCFA. L'amortissement du principal de la dette extérieure s'élève à 24,08 milliards de FCFA à fin décembre 2021.

Évalué à 274,33 milliards de FCFA à fin décembre 2021, le financement intérieur est composé de l'apport du système bancaire pour 199,84 milliards de FCFA et de l'apport des marchés financiers pour 118,3 milliards de FCFA.

La Position nette du Gouvernement (PNG) ressort à 2 905,32 milliards de FCFA.

### III.2.6. Dette publique

À fin 2021, le stock de la dette publique du Togo est estimé à 2 912,5 milliards de FCFA, soit environ 61,7% du PIB. Il comprend la dette intérieure pour 1 848,5 milliards de FCFA (soit 63,5% de l'encours total) et la dette extérieure pour un montant de 1064,0 milliards de FCFA (soit 36,5% du total).

La dette extérieure à fin 2021 comprend la dette multilatérale détenue par les créanciers multilatéraux pour un montant de 520,6 milliards de FCFA (48,9%), la dette commerciale détenue par des banques internationales pour un montant de 496,3 milliards de FCFA (46,6%) et la dette bilatérale d'un montant de 47,1 milliards de FCFA (4,4%) pour les créanciers bilatéraux. L'évolution de la dette extérieure par catégorie de créancier est retracée dans le tableau ci-après :

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE EXTERIEURE DU TOGO DE 2017-2021 (Montants en milliards de FCFA)

Catégories de dette	2017	2018	2019	2020	2021
Dette commerciale	42,52	40,85	387,28	467,2	496,3
Dette multilatérale	203,98	237,55	331,71	478,4	520,6
Dette bilatérale	303,66	322,36	32,31	35,6	47,1
Total Dette extérieure	550,16	600,76	751,30	981,3	1 064,0

**Source** : DGTCP

Les principales devises étrangères qui composent le portefeuille de la dette extérieure sont : Euros (29,5%), FCFA (18,8 %), Dollar américain (18,6 %), Yuan renminbi (16,5 %).

Les principaux créanciers extérieurs du Togo sont : le FMI (18,84%) ; l'IDA (14,34%), la BID (6,43%), Eximbank Chine (28,03%), la Société Générale (9,11%), Bank of Tokyo-MUFG (6,01%), Eximbank Inde (3,05%).

Quant à la dette intérieure, elle est principalement composée de la dette due au secteur bancaire sous forme de bons et obligations du Trésor et des prêts auprès du secteur bancaire. Le tableau ci-après retrace l'évolution de la dette intérieure de 2017 à 2021 :

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE INTERIEURE DU TOGO DE 2017-2021 (Montants en milliards de FCFA)

Catégories de dette	2017	2018	2019	2020	2021
Bons du Trésor	147,81	126,61	51,53	153,80	-
Obligations du Trésor	807,00	958,03	1 069,52	1 251,95	1 524,00
Prêts bancaires	224,05	280,15	240,13	82,99	282,83
Arriérés	291,22	225,49	85,44	85,44	41,67
Total Dette intérieure	1 470,08	1 590,28	1 446,44	1 574,17	1 848,50

**Source** : DGTCP



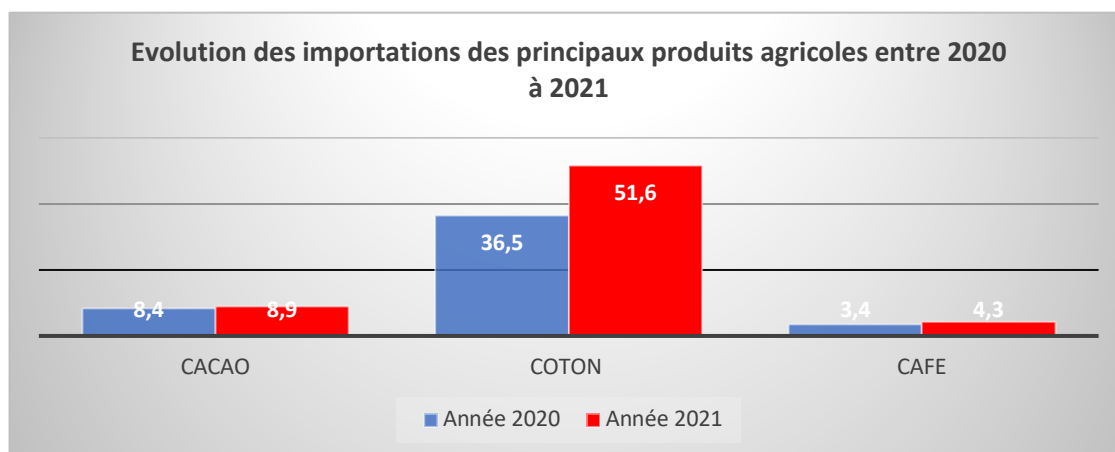
En termes de profil temporel, l'encours de la dette publique est dominé par la dette de long terme. Cette dernière a représenté 71,6 % de la dette totale en 2021 contre 68,1 % en 2020. La dette de moyen terme est ressortie à 27,0 % de la dette totale en 2021 contre 25,7 % un an plus tôt. Sur la période sous revue, elle s'était inscrite en repli en 2017 avant de connaître une remontée pour atteindre son niveau de 2021. La dette de court terme s'est inscrite dans une tendance baissière depuis 2017. Elle a représenté en 2021, 1,4 % la dette totale contre 6,1 % en 2020.

## III.3 COMMERCE EXTÉRIEUR

### III.3.1 Les importations

A fin décembre 2021, les importations se sont élevées à 1 392,8 milliards de FCFA en valeur c.a.f. et à 4 243 203,3 tonnes en quantité. Par rapport à l'année précédente, elles ont augmenté de 14,7% en valeur. En effet, à fin décembre 2020, les biens importés ont atteint 1 214,3 milliards de FCFA.

Les principaux produits agricoles importés au Togo ainsi que l'évolution des montants échangés entre 2020 et 2021 sont présentées sur le graphique ci-dessous :

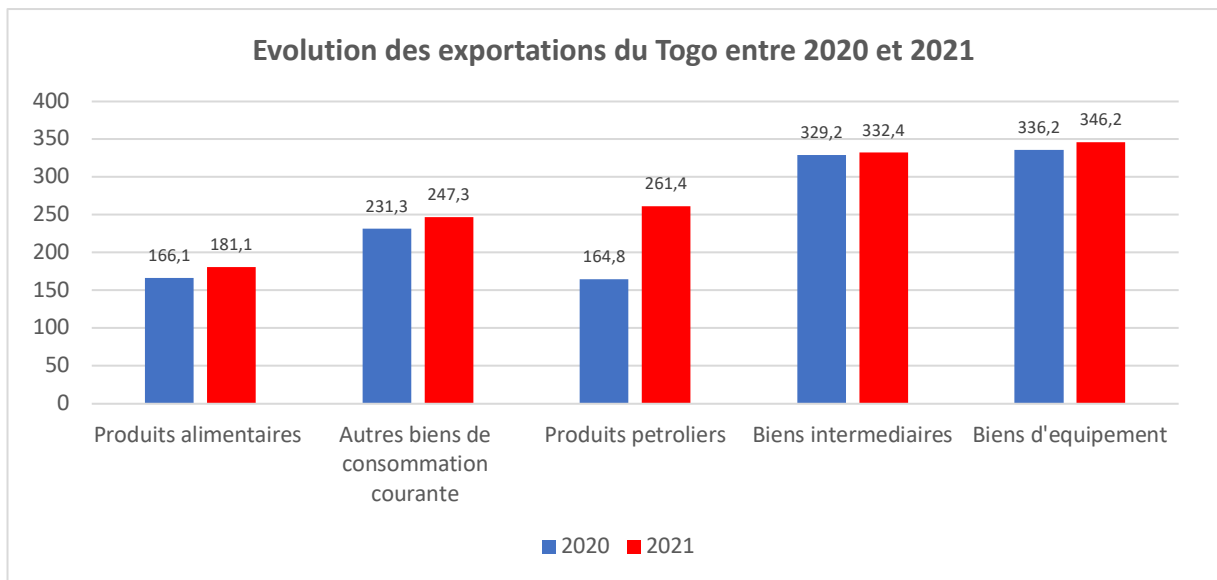


Source : INSEED

### III.3.2 Exportations

À fin décembre 2021, les exportations du Togo se sont élevées à 593,1 milliards de FCFA en valeur f.o.b. et à 3 891 416,2 tonnes en quantité. Par rapport à l'année précédente, les exportations ont augmenté de 8,6% en valeur. En effet, à fin décembre 2020, les exportations ont atteint 546,2 milliards de FCFA.

Les principaux produits exportés du Togo ainsi que l'évolution des montants échangés entre 2020 et 2021 sont présentées sur le graphique ci-dessous :



Source : INSEED

### III.3.3. Les échanges avec l'UEMOA

Au niveau de l'espace UEMOA, les exportations s'établissent en valeur à 336,7 milliards de FCFA et en quantité à 1 358 697,9 tonnes à fin décembre 2021. A la même date, les importations venant des pays de l'UEMOA se fixent à 37,0 milliards de FCFA en valeur et à 119 683,7 tonnes en quantité.

Les exportations vers les pays de l'UEMOA représentent 56,7% de la valeur totale des exportations en 2021 et les importations en provenance des pays de l'UEMOA sont quant à elles représentatives de 2,7% de la valeur totale des importations pour la même année.

### III.3.4. Le solde commercial et le taux de couverture

La balance commerciale du Togo, structurellement déficitaire, s'est davantage détérioré en 2021 en ressortant à -496 milliards de FCFA contre -408,2 milliards de FCFA en 2020. En lien avec la résilience de l'économie dans le contexte post pandémie de la Covid-19, les exportations et les importations ont enregistré une hausse par rapport à leur niveau de 2020. L'aggravation du solde commercial est induite par une hausse plus importante des importations (12,8%) par rapport aux exportations (7,7 %). En termes de perspectives, le déficit commercial resterait en 2022 sur une tendance haussière en 2022 à 595,5 milliards induite par l'accroissement des importations contre une contraction des exportations.

## III.4. SITUATION MONÉTAIRE

En 2021, la situation monétaire a bénéficié de l'orientation accommodante de la politique monétaire avec le maintien de ses principaux taux directeurs à leur niveau adopté le 21 mars 2020. Dans ce contexte, les statistiques monétaires ont été caractérisées par une hausse de la masse monétaire au sens large (M2) de 12,3% (+247,23 milliards) qui résulte de l'accroissement des actifs extérieurs nets (+12,4% ; +121,1 milliards) et des créances intérieures (+9,2% ; +119,6 milliards).

La hausse de la masse monétaire n'est pas perceptible au niveau de la circulation fiduciaire (-0,5% ; -1,6 milliards) mais elle est largement imputable à la hausse des dépôts transférables (+14,8% ; +248,87 milliards) et des autres dépôts non inclus dans la masse monétaire (+4,9% ; +13,9 milliards).

Quant aux créances intérieures, elles ont été soutenues uniquement par l'augmentation des créances sur l'économie (+9,2% ; +119,56 milliards). La baisse des créances nettes sur l'administration centrale (-50,8% ; -7,39 milliards). Elle est imputable au contexte économique en lien avec l'accroissement des besoins de financement de l'État et la mise en œuvre des mesures de relance de l'activité économique et de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le ratio crédits à l'économie en pourcentage du PIB est ressorti à 30,2% du PIB après 29,9% en 2020.

## CONVERGENCE NOMINALE

À fin décembre 2021, l'état de convergence de l'économie du Togo pour les critères ayant une signification au cours d'une année se présenterait comme suit :

	2019 Déc. Réal	2020 Déc. Réal	2021 Déc. Réal	Normes UEMOA 2003	État de la convergence
Critères de 1 <sup>er</sup> rang					
Solde budgétaire global, dons inclus, sur PIB (en %)	-0,9%	-7%	-5,1%	≥ 3%	Non respecté
Taux d'inflation annuel (glissement des indices moyens en %)	0,7%	1,8%	4,5%	≤3%	Non respecté
Encours Dette publique / PIB (en %)	51,9%	58,6%	61,7%	≤70%	Respecté
Critères de 2 <sup>nd</sup> rang					
Salaires et traitements /Recettes Fiscales (en %)	38,8%	44,2%	33,8%	≤35%	Respecté
Recettes fiscales/PIB (en %)	13,1%	12,2%	13,6%	≥20%	Non Respecté

Il convient de rappeler que la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunie en sa session extraordinaire, en visioconférence, le 27 avril 2020 a suspendu temporairement l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Cette suspension est motivée par les effets économiques et financiers de la crise sanitaire et de la crise sécuritaire qui sévit déjà dans la région.

# IV

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

## IV.1. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DU TOGO EN 2022

### IV.1.1. Conjoncture nationale

Sur le plan national, la conjoncture économique au terme des six premiers mois de 2022 est essentiellement marquée par une progression des activités à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE), une progression de la production de phosphates, de la consommation des produits pétroliers, de la consommation d'énergie électrique moyenne tension.

En dépit d'un environnement international incertain, le Togo poursuit l'exécution des projets et réformes de la feuille de route gouvernementale. La mise en œuvre des réformes structurelles de l'économie et l'instauration d'un climat d'affaires attractif se poursuivent également afin d'attirer les investissements privés et réaliser les objectifs de croissance soutenue et inclusive. Le cadre macroéconomique demeure stable avec un renforcement de la reprise économique et les indicateurs de la gestion des finances publiques sont en amélioration. Le Togo, à l'instar des autres pays, connaît des tensions inflationnistes mais le taux d'inflation devrait revenir dans les limites de la norme communautaire en 2023, notamment grâce à un bon approvisionnement des marchés en produits vivriers.

### IV.1.2. Prix et inflation

A fin juin 2022, le taux d'inflation s'est établi à 6,8% en glissement annuel et celui calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, a progressé de 7%. Cette hausse générale des prix à la consommation est tirée essentiellement par les prix des fonctions « produits alimentaires » (+10,2%), « transports » (+9,7%) et « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+7,8%). Des mesures vigoureuses mises en œuvre par le Gouvernement devraient permettre de contenir la progression de l'inflation et préserver le pouvoir d'achat des populations notamment les couches les plus vulnérables. Ces mesures, en lien avec l'axe 1 de la feuille de route qui vise à renforcer l'inclusion et l'harmonie sociale et consolider la paix sont évaluées à 67,3 milliards de francs CFA.

En 2022, l'activité économique mondiale devrait être moins vigoureuse, en liaison avec la persistance des incertitudes sur la fin de la pandémie, les craintes grandissantes sur la poussée inflationniste et les tensions géopolitiques. La croissance mondiale s'établirait à 3,6% en 2022 après 6,1% en 2021.

Au Togo, en lien avec les efforts consentis par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie et la mise en œuvre de la politique de développement du gouvernement contenue dans la feuille de route gouvernementale, le taux de croissance du PIB réel passerait de 5,5 % en 2021 à 5,9% en 2022 et 6,7% en 2024 selon les prévisions de la Direction générale des études et analyses économiques (DGEAE).

Il est attendu pour l'année 2022 que le PIB nominal s'établisse à 5.117,9 milliards de FCFA, soit une hausse de 8,4 %. Les différents secteurs devraient connaître une dynamisation de leur valeur ajoutée. En effet, le secteur primaire devrait croître de 5,2 %, le secteur secondaire de 6,8 % et le secteur tertiaire serait le moteur de la croissance avec un taux de 5,6 %.

En vue d'impulser une nouvelle dynamique économique axée sur la transformation structurelle de l'économie nationale, le Togo a opté pour une nouvelle politique agricole basée sur le développement et la promotion des agropoles. Cette nouvelle politique agricole bénéficie d'un financement évalué à près de 64 milliards de FCFA. Cette nouvelle stratégie de promotion des agropoles, lancée en 2017, vise d'une part la transformation des produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage en produits manufacturés à travers la promotion des PME/PMI, le renforcement des relations entre les activités de production, de transformation et de commercialisation de ces produits. D'autre part, elle vise la mise en place d'une synergie de la plupart des acteurs et l'inclusion sociale dans une logique d'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Il est également prévu des investissements dans la recherche, l'innovation, la formation et le renforcement des capacités des divers acteurs du monde agricole en vue d'avoir des ressources humaines plus qualifiées et aptes à faire de cette nouvelle politique, une réussite avec des impacts positifs concrets et durables. La réalisation des agropoles contribuera à la réduction de la pauvreté, principalement en milieu rural et à la création d'emplois. Elle contribuera également à la création de richesses en milieu rural et à la réduction du déficit de la balance commerciale agricole. Le projet est piloté par l'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles du Togo (APRODAT).

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de l'État togolais relativement aux objectifs de développement durable, notamment l'ODD 7 portant accès de tous à des services énergétiques fiables et à des coûts abordables, le Togo s'était doté d'une nouvelle stratégie nationale d'électrification en 2018. La stratégie d'électrification s'appuie sur une combinaison technologique optimale pour permettre l'accès à l'électricité à tous les Togolais d'ici 2030.

## **IV.2. PERSPECTIVES CONCERNANT LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ET CHANTIERS À VENIR**

### *IV.2.1 Plan National de Développement*

Malgré les progrès notables enregistrés depuis près de dix ans, des défis importants persistent en termes d'inégalités sociales et spatiales, de faiblesse du système productif national, de ressources humaines et de gouvernance. Afin de trouver des réponses appropriées à la détérioration des indicateurs macroéconomiques et sociaux, le Togo s'est doté d'un Plan national de développement (PND) pour la période 2018-2022. Le PND met à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre des différentes stratégies de réduction de la pauvreté successives. Il s'inspire aussi de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Vision 2020 de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le PND entend concilier et traduire les ambitions d'émergence et de développement durable à travers la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation de l'environnement.

La mise en œuvre du PND a effectivement permis au Togo d'amorcer un véritable changement structurel à travers l'exécution de plusieurs projets dans les différents secteurs d'activités. En effet, le pays a commencé à engranger les bénéfices des réformes mises en œuvre tant au niveau de l'assainissement du cadre macroéconomique qu'au niveau de l'amélioration du climat des affaires. La croissance économique s'est accélérée et est passée de 4,3 % en 2017 à 5,5 % en 2019. La crise sanitaire, survenue au 1er trimestre 2020, et son impact sur l'économie nationale a provoqué un ralentissement de la croissance et mis à mal les projections contenues dans le PND.

Afin de dynamiser l'économie nationale et de prendre en compte la nouvelle vision nationale, les aspirations présidentielles ainsi que le contexte de la pandémie de la Covid-19, le portefeuille de projets et de réformes définis dans le PND 2018-2022 a été revu. Ainsi, une feuille de route gouvernementale (FDR) couvrant la période 2020-2025 a été élaborée. Cette nouvelle feuille de route 2020-2025 vise à faire du pays « Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Elle s'articule autour de trois (03) axes stratégiques et dix (10) ambitions stratégiques déclinées en 36 projets et 6 réformes prioritaires qui permettent de garantir une couverture exhaustive de l'ensemble des secteurs économiques et sociaux du pays. Les axes sont :

- Axe stratégique 1 : « Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix »
- Axe stratégique 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie
- Axe stratégique 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures

La feuille de route annonce ainsi des investissements cumulés de 3.400 milliards de FCFA d'ici à 2025, pour soutenir une prévision de croissance de 7,5 % à l'horizon 2024. L'économie pourrait même progresser de

7,8 % en 2025 dans le meilleur scénario. La feuille de route sera financée à hauteur de 48 à 50 % par le budget de l'État, soit 1.350 à 1.700 milliards de FCFA, le reste, soit 50% à 52% du coût global, sera financé par le secteur privé. Le financement public sera prioritairement porté par des dons et des emprunts extérieurs à des taux concessionnels. Ces financements à des conditions préférentielles seront obtenus grâce à la mobilisation des bailleurs internationaux à la suite d'un accord avec le FMI à travers un programme qui pourrait être appuyé par la facilité élargie de crédit. Les financements sur ressources intérieures seront en priorité consacrés aux actions prévues aux axes 1 et 2. S'agissant du financement privé, des mécanismes sont déployés pour la responsabilisation, l'outillage et la formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment les Partenariats Public Privé.

Le dispositif de suivi mis en œuvre dans le cadre de la feuille de route consiste en une gouvernance globale du portefeuille de projets en quatre (4) comités qui permettent de mobiliser l'ensemble du gouvernement sur sa mise en œuvre. Il est prévu la mise en place d'un comité de pilotage chargé d'effectuer la synthèse de l'avancement des projets et réformes prioritaires du gouvernement par une revue approfondie et d'arbitrer sur les projets et réformes nécessitant une prise de décision. Les suivis au niveau gouvernemental, interministériel et ministériel font l'objet de trois autres comités distincts pour plus d'efficacité dans la coordination des activités.

#### *IV.2.2. Chantiers à venir*

L'une des priorités des plus hautes autorités togolaises est d'assurer l'accès de tous les Togolais aux sources énergétiques de qualité et à un coût abordable. Pour y parvenir, le Gouvernement multiplie les projets d'électrification sur toute l'étendue du territoire.

L'un des projets phares est le Projet des réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) qui a été lancé le 30 mars 2021 et qui sera poursuivi en 2022. Cette initiative vise la réhabilitation, le renforcement et l'extension du réseau de distribution dans la ville de Lomé et permettra ainsi de réduire considérablement les pertes techniques observées sur le réseau et d'améliorer la qualité et la fiabilité de l'offre et l'accès aux services électriques. Elle vise également l'extension du réseau de basse tension pour permettre le raccordement des ménages aux réseaux électriques.

D'un montant de 45 milliards de FCFA, le Projet d'Extension des Réseaux Électriques des Centres Urbains du Togo (PERECUT) vise l'amélioration de la couverture électrique et de l'accès des populations à un service électrique continu, de bonne qualité et durable par la réhabilitation et l'extension des réseaux de distribution électrique dans 53 centres urbains répartis dans les cinq (5) régions économiques du Togo.

En plus du PRISET et de PERECUT, le Projet d'Extension du Réseau Électrique de Lomé (PEREL), vise également l'amélioration, le renforcement et l'extension du réseau du grand Lomé.

Ces différents projets viennent renforcer les actions déjà menées par le Gouvernement à travers la politique nationale d'électrification et l'initiative présidentielle Cizo. Les travaux s'étendent jusqu'à fin 2022. L'ambition du Togo est d'atteindre d'ici à 2025 un taux d'accès intermédiaire de 75 %. Cette politique énergétique nécessitera un investissement de 1.000 milliards de FCFA avec l'appui du secteur privé.

Le gouvernement mettra également l'accent sur la poursuite du projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale du Togo (PRAVOST). Le projet qui a démarré en décembre 2019 est prévu pour être exécuté sur 4 ans.

Le Togo continue sa marche vers l'opérationnalisation de la numérisation des moyens de paiement dans l'administration publique. Bientôt les transactions financières de l'État se feront à travers les moyens numériques de paiement. Une fois opérationnel, le système permettra d'améliorer l'inclusion financière, et de lutter efficacement contre la thésaurisation, la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les données à caractère personnel seront protégées conformément à la réglementation en vigueur. Cette politique permettra également d'introduire dans les circuits de paiement admis par l'administration publique, les moyens de paiement à distance à travers les réseaux de communications, notamment le paiement en ligne, le paiement mobile et le paiement par carte bancaire. La digitalisation a une place de

choix dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025. L'idée est de profiter des mutations induites par la révolution numérique pour promouvoir davantage les services financiers novateurs qui offrent déjà des opportunités et des avantages aux populations.

Le Togo réalisera d'ici 2025, 4.000 km de pistes rurales dans l'ensemble de ses 05 régions économiques à travers le Programme d'appui aux pistes rurales (PAPR). D'un coût estimé à près de 49 milliards de FCFA, le programme comprend deux phases d'exécution (2018-2022 et 2022-2025). Il vise à développer le réseau des pistes rurales pour favoriser l'intégration du milieu rural, en améliorant l'accès des ménages et des producteurs agricoles aux intrants et aux marchés de vente. Le PAPR permettra de consolider la politique agricole du pays, et favorisera en outre l'inclusion des populations. Les pistes rurales permettront de lutter contre l'exclusion et la pauvreté et les populations bénéficiaires, notamment les producteurs agricoles, pourront avoir un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques.

Un autre projet phare à venir est la mise en œuvre du corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey. Ce projet devrait participer à la réalisation de l'ambition de l'exécutif d'affirmer le Togo comme un hub logistique et de services, comprend notamment plusieurs composantes : l'amélioration des infrastructures et des systèmes de transport intelligents sur le corridor, le soutien à l'amélioration de la qualité des services de transport et de transit, ou encore l'amélioration des infrastructures communautaires et des pistes rurales pour soutenir le développement économique local et la résilience dans les zones fragiles au risque sécuritaire autour du corridor.

### **IV.3. STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE A MOYEN TERME**

Dans le cadre de l'amélioration des finances publiques et en particulier, la gestion de la Dette dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), il a été adopté à Dakar le 04 juillet 2007, le Règlement n° 09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique. Ce dispositif préconise, entre autres, à chaque pays membre d'avoir un guide concernant les décisions d'emprunts de manière à couvrir son besoin de financement tout en tenant compte des moyens dont il dispose pour assurer le service de sa dette actuelle et future ainsi que des chocs auxquels il peut être exposé. Conformément à ce Règlement, le Togo s'est doté d'une stratégie couvrant la période 2022-2024. Cette stratégie entend poser les bases d'un meilleur endettement pour couvrir de façon efficiente l'important besoin de financement que nécessite la mise en œuvre des mesures inscrites dans la nouvelle feuille de route 2020-2025. La stratégie de gestion actuelle de la dette à moyen terme traduit la volonté du Gouvernement de parvenir à une gestion optimale de la dette, conforme aux standards internationaux.

Les principaux axes de la stratégie se résument comme suit :

- allonger les maturités en recourant plus aux créanciers multilatéraux concessionnels.
- Améliorer la qualité de ses politiques et institutions pour bénéficier des nouvelles facilités et des dons auprès d'autres partenaires pour la relance de l'activité économique affaiblie par la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19.
- Réduire le risque de refinancement lié à la dette intérieure
- Gérer plus activement la dette à travers les mécanismes de rachat et d'échange de titres.

Toutefois, le recours à ces ressources s'ajusterait avec les normes prudentielles en la matière.

Dans ce sens, un plafond des financements semi-concessionnels devrait être aussi maintenu ;

Nonobstant le coût élevé de la dette domestique, le recours au marché demeure une option stratégique non négligeable. En effet, le marché financier donne l'opportunité de diversifier les ressources de financement tout en réduisant la dépendance du pays vis-à-vis des partenaires extérieurs.



**V**

**RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE  
GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR**

# V.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

## V.1.1. Missions

La direction générale du Trésor et de la comptabilité publique a pour mission d'assurer une saine gestion des deniers publics, de garantir la trésorerie au titre du budget de l'État, des collectivités territoriales ainsi que des établissements publics et de veiller à la viabilité du système financier national.

À ce titre, elle est chargée notamment de :

### ❖ En matière de mobilisation des ressources publiques et de la gestion des deniers publics

- Recouvrer les créances publiques ;
- Centraliser et gérer les ressources de l'État, des collectivités territoriales et des autres organismes publics ;
- Exécuter les dépenses publiques ;
- Exécuter les opérations de trésorerie de l'État ;
- Tenir la comptabilité de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics ainsi que produire les comptes de gestion, la balance générale du Trésor et le tableau des opérations financières du Trésor ;
- Assurer la cohérence des statistiques de finances publiques ;
- Gérer les participations financières de l'État et coordonner sa représentation ;
- Mobiliser les fonds découlant des négociations bilatérales et multilatérales ;
- Gérer la dette publique ;
- Conserver, en tant que dépositaire, les titres, créances et valeurs appartenant à l'État, aux collectivités territoriales et autres organismes publics ;
- Centraliser et conserver les conventions de coopération économique, technique et financière.

### ❖ En matière de réglementation des opérations et activités bancaires, financières et de la comptabilité publique

- Élaborer la réglementation sur la comptabilité publique, les jeux de hasard et, en collaboration avec les structures impliquées, la réglementation des activités financières et bancaires ;
- Contrôler l'application de la réglementation financière publique.

### ❖ En matière d'administration et de supervision des structures publiques et des institutions financières

- Organiser et gérer le réseau ainsi que le service des comptables publics ;
- Assurer la tutelle financière du secteur financier ;

- Assurer la tutelle financière des établissements publics, des entreprises publiques et des collectivités territoriales.

❖ **En matière de politique et de coopération économique et monétaire**

- Définir et conduire, en collaboration avec les structures impliquées, la politique financière ;
- Suivre les questions relatives à l'intégration économique et monétaire sous régionale, régionale et africaine.

❖ **En matière d'appui à la formation professionnelle**

- Organiser et assurer le suivi de la formation dans les métiers des finances publiques ;
- Encadrer, former et recycler les comptables publics.

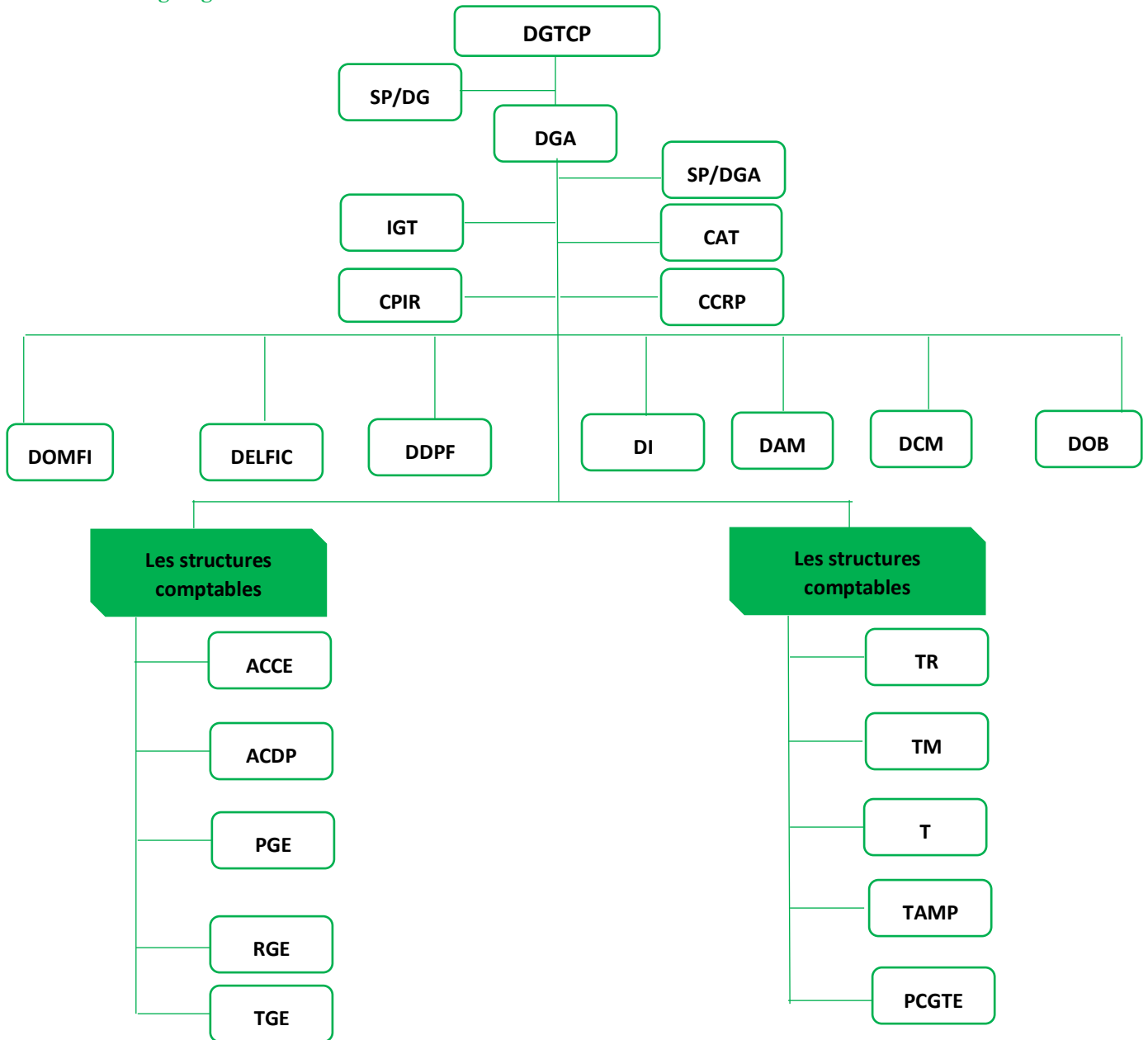
### *V.1.2. Organisation*

La direction générale du Trésor et de la comptabilité publique est placée sous l'autorité d'un directeur général. Il est assisté d'un directeur général adjoint.

Elle est organisée comme suit :

- Le cabinet du directeur général ;
- Les structures centrales ;
- Les structures déconcentrées.

### V.1.3. Organigramme



DGTCP	: Directeur Général du Trésor et de Comptabilité Publique
DGA	: Directeur Général Adjoint du Trésor et de Comptabilité Publique
CAT	: Cellule d'Appui Technique
IGT	: Inspection Générale du Trésor
DOMFI	: Direction des Opérations Monétaires, Financières et du Portefeuille de l'Etat
DELFIC	: Direction des Études et de la Législation Financière et Comptable
DDPF	: Direction de la Dette Publique et du Financement
DI	: Direction de l'Informatique
DAM	: Direction de l'Administration et du Matériel
DCM	: Direction de la Comptabilité des Matières
DOB	: Direction des Opérations Bancaires
ACCE	: Agence Comptable Centrale du Trésor
TGE	: Trésorerie Générale de l'Etat
RGE	: Recettes Générale de l'Etat
PGE	: Paierie Générale de l'Etat
ACDP	: Agence Comptable de la Dette Publique
TR	: Trésorerie Régionale
TM	: Trésorerie Ministérielle ou Institutionnelle
T	: Trésorerie
TAMP	: Trésoreries auprès des ambassades et missions permanentes
PCGTE	: Perceptions auprès des consulats généraux du Togo à l'étranger
CPIR	: Cellule de la Prospective, de l'Innovation et des Réformes
CCRP	: Cellule de Communication et des Relations Publiques
P	: Paierie

## V.2. QUALITE DE SIGNATURE DU TOGO

À la suite de Standard & Poor's, l'agence Moody's Investors Service (« Moody's ») a aussi confirmé, le 21 novembre 2021, la note d'émetteur à long terme B3 du Togo avec des perspectives stables. Selon Moody's, la Notation B3 est justifiée par la résilience de l'économie togolaise face au choc pandémique de la Covid-19. En effet, le Togo est entré dans la pandémie avec un excédent budgétaire et a mis en œuvre des politiques anticycliques, introduit des mesures budgétaires d'une valeur de 3 % du PIB en 2020 pour soutenir l'économie au plus fort de la crise. En conséquence, l'économie a été relativement résistante au choc et a augmenté en termes réels de 1,8% en 2020. Les industries extractives, les services publics, la construction ainsi que les secteurs du transport et du stockage ont particulièrement bien résisté. L'activité au port de Lomé n'a pas été perturbée et a continué à se développer à un rythme rapide car les frontières maritimes sont restées ouvertes. Parallèlement, l'amélioration de l'environnement des affaires a soutenu l'attractivité de l'économie pour l'investissement privé.

Moody's s'attend à ce que les autorités ralentissent progressivement la flambée des dépenses de 2019-2020, entraînant une réduction progressive des déficits budgétaires à 6,5 % en 2021 et 5 % en 2022, contre 7 % du PIB en 2020. Mais, même dans le cadre du régime budgétaire relativement souple de Moody's, l'endettement public devrait reculer, soutenu par une reprise de la croissance à partir de 2021. La dette publique se stabilisera probablement à environ 60 % du PIB en 2022-23 et tendra à la baisse par la suite.

Les perspectives stables, quant à elle, reflètent les attentes de Moody's selon lesquelles un programme de FMI sera signé au cours de la première partie de 2022, malgré la probabilité d'un long processus de négociation. Le programme contribuerait à ancrer les politiques budgétaires et à éviter une répétition du dérapage budgétaire passé, en mettant l'accent sur la dynamisation de la collecte des impôts et la viabilité de la dette extérieure. Le programme aiderait également le Togo à mobiliser des financements du secteur public

## V.3. PERFORMANCES EN MATIÈRE DE MOBILISATION DE RESSOURCES SUR LES MARCHES MONETAIRE ET FINANCIER

Depuis plusieurs années, l'État du Togo a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons et obligations du Trésor.

### V.3.1. Interventions sur le marché Financier régional par adjudication

L'État du Togo est un acteur régulier du marché monétaire régional de l'UEMOA sur lequel il émet des bons et obligations assimilables du Trésor.

Au cours des cinq (05) dernières années, le pays a mobilisé 2 217,8 milliards de FCFA, dont 482,2 milliards de FCFA en bons du Trésor et 1 735,6 milliards de F CFA en obligations du Trésor, ce qui fait de lui l'un des principaux animateurs du marché financier sous régional.

À fin septembre 2022, le Togo a mobilisé 406,5 milliards de FCFA sur le marché financier régional par adjudication de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMO) à travers quatorze (14) émissions de titres publics. La répartition par instrument est déclinée comme suit :

- Bons du Trésor : 27,5 Milliards FCFA ;
- Obligations du Trésor par adjudication : 379,0 Milliards FCFA.

### *V.3.2. Interventions sur le marché Financier régional par Syndication*

Dans le cadre de la mobilisation de ressources longues, l'État du Togo à travers la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a commencé l'émission d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne sur le marché financier régional de l'UMOA à partir de 2006.

Au total, les trois (03) emprunts obligataires par Appel Public à l'Épargne réalisés à ce jour, ont permis à l'État togolais de mobiliser 158 milliards FCFA sur uniquement une maturité de cinq (05) ans.

## **V.4. FACTEURS DE RISQUES**

### *V.4.1. Risques politique et sécuritaire*

Le risque politique est avant tout celui de perturbations ou d'agitations susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de l'économie et du gouvernement en cas de montée soudaine de la contestation sociale. Au Togo, ce risque est considéré comme moyen dans l'échelle de typologie des risques car les manifestations de l'opposition sont peu probables en dehors des périodes électorales. Le renforcement du dialogue social et la promotion du dialogue politique devraient contribuer à limiter ce risque.

La situation sécuritaire de la zone UEMOA est menacée principalement dans les pays sahéliens. La forte implication du Togo dans les missions de maintien de la paix en Afrique l'exposerait aux menaces terroristes. La menace sécuritaire concerne principalement la partie nord du Togo mais pourrait s'étendre au reste du pays si des mesures appropriées ne sont pas prises.

En plus des menaces terroristes, il faut ajouter celle de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, les contrecoups des crises politiques dans les pays voisins et le développement du grand banditisme en particulier dans les zones de marché et le front de mer, par des bandes armées d'armes blanches. Les risques sécuritaires sont classés dans la catégorie des risques moyens au Togo. Grâce au renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières, à la coopération transfrontalière des services de sécurité, à la sensibilisation sur les menaces terroristes, au renforcement de la confiance des populations aux forces de défense et de sécurité et du cadre réglementaire de lutte contre la piraterie maritime, l'adoption de la loi relative à la programmation militaire 2021-2025 adopté en décembre 2020 dont l'objet est de donner au Togo les moyens nécessaires à la défense de son intégrité nationale, à la sécurité de sa population et au libre exercice de sa souveraineté à l'horizon 2030, les risques sécuritaires identifiés devraient être maîtrisés.

### *V.4.2. Risques sociaux*

Le marché de l'emploi est caractérisé par un fort taux de sous-emploi. Selon l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, en 2017, le taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage est de 16,1 %. Le taux de chômage au sens du BIT est de 3,9 %. Le sous-emploi s'explique par un système éducatif orienté vers des formations peu professionnelles. Dans ces conditions, le dynamisme économique tant recherché pourrait se heurter à un déficit de compétences dans certains domaines.

De plus, très peu de togolais ont accès à un système de protection sociale formelle notamment les personnes vivant en milieu rural et dans le secteur informel urbain. Par ailleurs, la mise en œuvre par le gouvernement de plusieurs programmes en soutien aux ménages vulnérables et qui consistent en des transferts monétaires, en des distributions de kits solaires couplées avec la gratuité de certains services offerts par l'État devraient contribuer à atténuer les risques sociaux.

### *V.4.3. Risques macroéconomiques*

Le Togo est un pays doté d'importantes ressources minières (le calcaire, le phosphate, l'or etc.). Dans l'espace Ouest-Africain, il est l'un des principaux producteurs du coton, du cacao, des produits laitiers, de l'eau minérale, de l'huile de palme.

Les menaces djihadistes au sahel et les attaques islamistes au Nigeria et la volatilité des cours des matières premières exportées (coton, café, cacao...) constituent des risques pour l'écoulement des produits togolais. Malgré le redressement projeté des prix des principaux produits d'exportation du Togo (Phosphate, Coton, Cacao, Café), la faiblesse de la demande dans les pays partenaires commerciaux du Togo pourrait freiner la hausse des exportations. En effet, l'économie nationale demeure fragile face aux chocs exogènes relatifs aux fluctuations des cours des matières premières exportées et importées.

Par ailleurs, une chute des prix des matières premières exportées par le Togo sur le marché international entraînerait une baisse des recettes d'exportation. De même, la hausse des cours des matières premières importées, notamment les produits pétroliers impacte négativement l'activité économique.

La baisse de la production agricole due à la faiblesse de la pluviométrie et aux difficultés d'approvisionnement des intrants constitue également un risque de ralentissement de la croissance économique. En effet, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale.

**VI**

**ANNEXES**



MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR  
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE  
ET DU FINANCEMENT



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

**ARRETE N° 197 /MEF/SG/DGTCP/2022**  
**autorisant la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique**  
**à émettre l'emprunt Trésor public TPTG 6,00% 2022-2037**

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,**

Vu la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2014-009 du 11 juin 2014, portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n°2015-054/PR du 27 août 2015 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2017-112/PR du 29 septembre 2017 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant composition du gouvernement, complété par le décret n° 2020-090/PR du 2 novembre 2020 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La direction générale du Trésor et de la comptabilité publique est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un emprunt obligataire dénommé « TPTG 6,00% 2022-2037 » d'un montant indicatif de deux cent milliards (200 000 000 000) de francs CFA.

La souscription à cet emprunt est ouverte aux investisseurs institutionnels, aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA.

**Article 2** : L'emprunt Trésor public « TPTG 6,00% 2022-2037 » sera représenté par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties d'un taux d'intérêt de 6,00% l'an.

**Article 3** : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

**Article 4** : Le remboursement de l'emprunt Trésor public « TPTG 6,00% 2022-2037 » se fera par amortissement constant annuel avec cinq (5) ans de différé.

**Article 5** : Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement six cent (600) francs CFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance.

**Article 6** : Les revenus de l'emprunt Trésor public « TPTG 6,00% 2022-2037 » sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident au Togo et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

**Article 7** : Le Trésor public se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un an après la date de clôture des souscriptions.

**Article 8** : La période de souscription sera précisée dans la note d'information de l'emprunt.

**Article 9** : L'emprunt Trésor public « TPTG 6,00% 2022-2037 » est admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le comité de politique monétaire.

**Article 10** : Le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 07 OCT 2022

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances

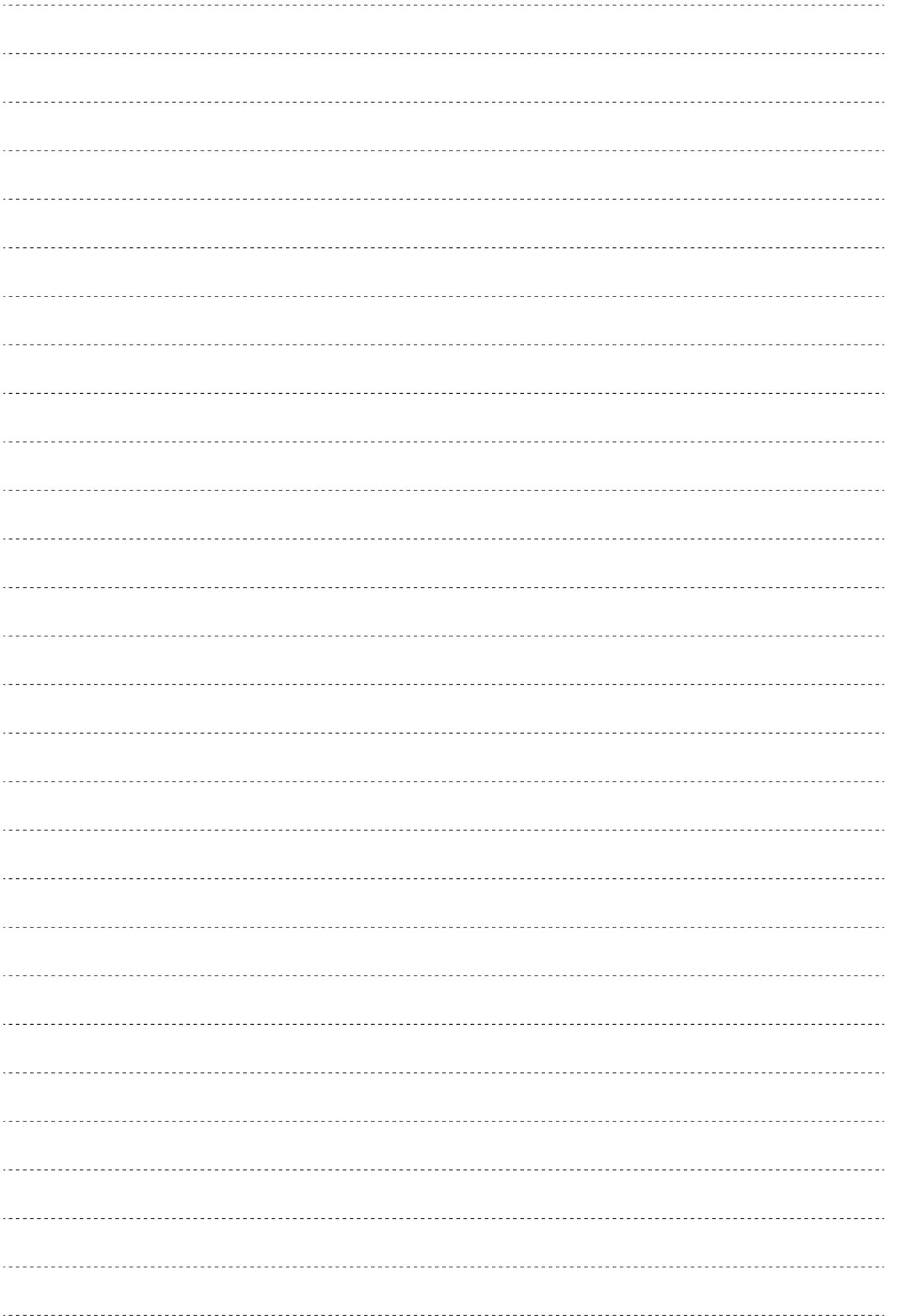


*[Signature]*  
Sani YAYA

# NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes.







RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique  
CASEF Quartier administratif – 01 BP 1028  
Tel : 22 21 60 51/ 22 21 46 73